

# Commune de Cessières-Suzy

Séance du 16 septembre 2025 à 19h15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Gérard GODIMUS, Olivier ROHAT, Hervé DOUCHET, Cyril MAILY, Cédric LAMOUREUX, Hugo SAGET

Excusés : Corinne SANDRON (procuration Olivier ROHAT), Guillaume LEBRET (procuration Pierre BERTELOOT), Anthony DELBART (procuration Hervé DOUCHET)

Absents : Audrey CAMUS, Sébastien JAKISA, Annie MARTIN, Anne-Sophie CROQUET, Jean-Paul VILLAIRE

## Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 3 juin 2025
- Désignation du secrétaire de séance
- Présentation des Îlots de sénescence Natura 2000 par Jérôme CANIVE
- Délibération pour l'adhésion de la commune au contrat des îlots de sénescence
- Décision modificative budgétaire sur les opérations d'ordres - article erroné
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Rapport de gestion de l'année 2024 de la société SPL-Xdemat
- ADICA - convention pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la rue du Calvaire
- Devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement rue de la Forêt
- Projet d'acquisition de la statue installée place de la mairie à Cessières et celle de Suzy
- Renouvellement du contrat CDD à échéance au 30 septembre 2025 - durée de service 11 heures
- C.A.P.L - Avis sur le projet de convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

## Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2025

Le compte-rendu de la réunion du a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Cyril Maily est désigné secrétaire de séance.

### Présentation du projet de contrat concernant les îlots de sénescence

En préambule de la réunion de conseil municipal, M. Jérôme CANIVE, directeur de l'ADREE présente le projet de création d'îlots de sénescence dans une parcelle du marais, dont la commune est propriétaire.

Il précise qu'un îlot de sénescence est une surface forestière volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature. La parcelle concernée de la commune est une parcelle sur laquelle le bois de chauffage n'est pas exploité du fait des difficultés d'accès.

### Délibération pour l'adhésion de la commune au contrat de création d'îlots de sénescence

Présentation : Pierre BERTELOOT

Suite à l'intervention de Monsieur Jérôme CANIVE, directeur de l'ADREE sur la présentation des îlots de sénescence Natura 2000, le maire rappelle que ce projet consiste à souscrire un contrat forestier pour financer les investissements non productifs dans les espaces boisés communaux, qu'il contribue à participer à la préservation de son environnement et de prendre part à la protection de la biodiversité.

Le maire propose d'engager pour une partie des parcelles communales, sur une durée de 30 ans, à ne réaliser aucune opération, hormis celles autorisées par le contrat, afin de favoriser le maintien et le développement de bois sénescents et vieillissants, ce qui garantira la préservation d'une faune et d'une flore spécifiques à ces zones.

Le maire propose de déposer un contrat NATURA 2000 forestier, engageant des espaces communaux boisés, pour une période de 30 ans et selon les conditions définies par le cahier des charges présenté et de solliciter l'Etat et l'Union Européenne pour qu'ils contribuent au financement de ces investissements non productifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une abstention approuve la proposition du maire dont celle de déposer un contrat Natura 2000 forestier.

### Décision modificative budgétaire

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la délibération n°2025-18 du 3 juin 2025 concernant une décision modificative du budget doit être rectifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à la modification de lignes d'imputation des recettes. Cette opération n'impacte pas le budget général de la commune.

## Admission en non-valeur de créances irrecouvrables

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande des services du trésor public de Laon concernant la mise en non-valeur de pièces comptables pour un montant de 207€, faute de non recouvrement de titres datant de 2020 et 2021.

Il s'agit de recettes assainissement concernant les boites de branchement et la taxe d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la demande du trésorier pour la mise en non-valeur des dites pièces.

## Présentation du rapport de gestion 2024 de la société SPL-Xdemat

Présentation : Pierre BERTELOOT

Par délibération du 7 janvier 2019, le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

Il convient d'examiner le rapport de gestion du conseil d'administration de la société.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine le rapport de gestion du conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 décembre 2024), un chiffre d'affaires de 1 482 722 € et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires.

Le conseil municipal, après examen, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration de la société SPL Xdemat.

**ADICA - convention pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux  
de réfection de la rue du Calvaire**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle au conseil le projet de réfection de la rue du Calvaire.

Le montant de ces travaux s'élève à 50 830 € HT et 2 429,10 € HT de maîtrise d'œuvre Adica et bénéficiera d'une subvention du conseil départemental au titre de l'APV à hauteur de 50 %, soit 26 500 €.

Le maire propose de confier la maîtrise d'œuvre à l'ADICA pour un montant de 2919,84 € TTC.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

**Présentation du devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement rue de la Forêt**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire présente le devis de la société IBTP, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement « rue de la Forêt » à Suzy.

Le montant de la prestation s'élève à 6 750 € HT soit 8 100 € TTC

Le conseil municipal valide, à l'unanimité le devis et autorise le maire à signer tous les documents se référant à cette opération.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

**Projet d'acquisition de la statue installée place de la mairie à Cessières et celle de Suzy**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil que le créateur de la statue exposé devant la mairie de Cessières envisage d'installer une sculpture de sanglier sur la commune de Suzy et propose à la commune d'acquérir les deux statues pour un montant total de 1 500 €.

Le maire soumet cette proposition au conseil qui émet, à l'unanimité, un avis favorable.

**Renouvellement CDD**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le contrat d'un adjoint technique territorial contractuel, pour une durée de service de 11 heures hebdomadaires arrivera à échéance le 30 septembre 2025

Le maire propose la reconduction de ce contrat sous les mêmes conditions.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement du contrat de travail pour une durée de 12 mois.

**CAPL - Projet de convention intercommunale d'attribution des logements sociaux**

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le Maire expose que la communauté d'agglomération du Pays de Laon est compétente en matière de politique de l'habitat et a mis en place la conférence intercommunale du logement (C.I.L) par délibération du 19 décembre 2024.

Cette convention intercommunale d'attribution (C.I.A) s'appuie sur le document cadre qui fixe les orientations en matière d'attributions de logements sociaux, d'équilibres territoriaux et d'accueils des publics prioritaires.

La C.I..L a approuvé le projet de la convention intercommunale d'attribution en date du 24 mars 2025 et le conseil communautaire l'a approuvé le 3 juillet 2025.

Le maire précise qu'il pourra toujours donner un avis sur le choix des locataires des logements sociaux de la commune.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention intercommunale d'attribution (C.I.A) émet un avis favorable à la signature de cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le maire

Pierre BERTELOOT



Le secrétaire de séance

Cyril MAILY

